



Cité éducative Les Moulins – Point du jour

**Lancement
programmation 2023**

Les objectifs des Cités éducatives

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants.

L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.



Les axes nationaux – Cité éducative

1

CONFORTER
LE RÔLE
DE L'ÉCOLE

2

PROMOUVOIR
LA CONTINUITÉ
ÉDUCATIVE

3

OUVRIR
LE CHAMP
DES POSSIBLES

Les objectifs de la Cité éducative Nice/Saint-Laurent du Var

1

Garantir l'égalité des chances

2

Renforcer l'implication de tous dans le projet éducatif



Structuration de la Cité éducative



La Troïka

Elle est composée d'un représentant des 3 instances suivantes :

Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)
Métropole Nice-Côte d'Azur

La Troïka est l'organe décisionnaire de la cité éducative. Elle détermine les grandes orientations stratégiques et supervise les décisions prises en comité de pilotage et en comité technique

Sur proposition d'un des membres de la Troïka et après acceptation des autres membres, une personne qualifiée peut être invitée à participer à une réunion de la Troïka.

La Troïka se réunit en moyenne toutes les 6 à 8 semaines. Néanmoins, un membre de la Troïka peut demander, au besoin, à ce qu'une réunion soit organisée.



Le comité de pilotage

Le comité de pilotage inclut les membres de la Troïka, des élus des deux territoires, des techniciens des institutions ainsi que des personnes qualifiées.

La liste des membres est évolutive et l'intégration de nouveaux membres est soumise à validation de la Troïka.

Le comité de pilotage débat des grandes orientations de la cité éducative, valide les programmations d'actions et entérine des décisions de la Troïka.

Le comité de pilotage se réunit une fois par trimestre. Néanmoins, à la demande de la Troïka, un comité de pilotage peut être organisé.



Le comité technique

Le comité technique inclut des techniciens des trois instances ainsi que des personnes qualifiées.

De nouveaux membres peuvent être intégrés sur proposition d'un membre du comité technique et après validation majoritaire de ses membres

Le comité technique travaille à la mise en œuvre opérationnelle de la cité éducative, il contribue à repérer les besoins ainsi qu'à identifier les réponses existantes et celles à construire. Il émet des propositions qui sont soumises au comité de pilotage et à la Troïka

Le comité technique se réunit en moyenne une fois toutes les six semaines. Néanmoins, à la demande d'un tiers de ses membres, un comité technique peut être organisé



Le groupe suivi et évaluation

Le groupe suivi et évaluation est actuellement composé :

- de Madame la déléguée du Préfet
- de Madame la représentante de la MNCA
- de Madame la coordinatrice REP+
- de Madame la chargée de mission politique de la ville auprès de l'IA-DASEN
- de Monsieur le Principal du collège Saint-Exupéry
- Monsieur le technicien CAF de territoire
- Le chef de projet opérationnel de la CE

De nouveaux membres peuvent être intégrés sur proposition du CoTech, du CoPil ou de la Troïka. Le groupe suivi et évaluation a pour missions de s'assurer auprès des porteurs de la bonne mise en œuvre des projets et de la cohérence des actions avec les objectifs de la CE. Il rend compte de l'avancement aux différentes instances de la CE.

Le groupe se réunit en moyenne une fois par trimestre et reçoit l'ensemble des porteurs de projets.



Présentation de la fiche projet 2023

Les candidatures



Les porteurs pourront candidater durant une période de 3 mois soit du 16 mars au 16 juin 2023.

Les candidatures seront étudiées au fil de l'eau par le COTECH restreint

Les porteurs vont proposer leur candidature via une fiche projet à remplir en ligne.

Les structures retenues dans le cadre de la programmation 2023 recevront ultérieurement les notifications d'attribution étalées par la DDETS.



La nouvelle programmation



01

Démarche de recherche de co-financements

La démarche de recherche de co-financements est essentielle dans la construction du projet que vous proposerez dans le cadre de la Cité éducative.

02

Mise en œuvre des projets

- Temps scolaire, périscolaire et/ou extrascolaire
- Champ d'intervention non restreint tant que le projet permet de répondre aux objectifs présentés ci-avant.
- Les projets doivent se dérouler entre le 1er septembre 2023 et le 31 août 2024

03

L'enjeu de "Faire cité"

- La volonté de "faire cité" induit la mise en œuvre d'une co-construction partenariale et d'une approche pluridisciplinaire dans la conception et la réalisation du projet.
- Véritable laboratoire, la Cité éducative doit permettre l'émergence de nouvelles méthodes de travail et de propositions innovantes.

04

Articulation

- La mise en cohérence et la synergie doivent être créées avec les dispositifs existants
- Tout projet proposé pendant le temps scolaire doit impérativement être travaillé en concertation avec l'Education nationale.

05

L'évaluation

L'évaluation qualitative et quantitative est obligatoire. Des indicateurs précis devront être définis.

Les thématiques identifiées

- **Citoyenneté**
- **Culture**
- **Développement durable**
- **Egalité filles-garçons**
- **Insertion professionnelle**
- **Numérique**
- **Petite enfance**
- **Protection de l'enfance**
- **Relations avec les familles**
- **Renouvellement urbain**
- **Santé**
- **Sécurité et climat scolaire/éducatif**
- **Sport**
- **Valeurs de la République et laïcité**
- **Orientation scolaire**